

COMITE D'INTERET LOCAL LA SEYNE OUEST ET SUD

B.P 60222 – 83511 LA SEYNE SUR MER Cedex



Permanences du CIL, les 1ers et 3èmes lundis de chaque mois de 17h à 19h
Maison Bouvet, 114 Chemin des Moulières à La Croix de Palun

☎ : 06 70 88 10 78

Adresse courriel : cillaseyneouestetsud@orange.fr

Site Internet du CIL : <https://cillaseyneouestetsud.com>

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 enregistrée sous le n° W832002045

PV DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Samedi 9 avril 2022

Maison de quartier « Jean Bouvet »

Référence à rappeler : N°20220409/24-CILLSOS/FPJCB

Présents : Mme S. ARDOUIN et MM. J-C. BARDELLI – J-C BERNENGO – A. BISCOS – J. HUILLET – J-P LE BIHAN – J. MEDURI – J-P STEFANI – F. POURCHIER – H. VILLA

Excusés : Mme H. BERENGER et MM. A. BONNET – C. FABRE – P. ROUME

Invitée : Geneviève BERNARDINI

🚩 **09h30** : Le Président ouvre la séance.

Il remercie tous les membres venus participer à ce Conseil d'Administration important qui suit notre Assemblée Générale.

Nous accueillons avec satisfaction la participation de Mme **Geneviève BERNARDINI** qui nous a proposé de rejoindre le Bureau. Dans l'attente de notre prochaine AG qui aura lieu en 2023, nous la cooptons afin qu'elle puisse intégrer officiellement et statutairement notre équipe. Bienvenue à notre nouvelle coéquipière !

Le CR de notre réunion du Bureau du 12 mars n'appelant aucune observation, sera diffusé en l'état.

Il évoque ensuite la rédaction du PV établi à la suite de notre Assemblée Générale. Après quelques petites rectifications dans le texte, ce PV est approuvé, il sera imprimé et diffusé. A noter au passage que malgré une participation inférieure à celles des années précédentes en raison de la tenue d'une autre réunion à la même heure par Mme le Maire pour évoquer l'aménagement de la corniche de Tamaris, notre AG s'est très bien déroulée.

1 – Entrevue avec Mme le Maire le 4 avril : Faisant suite à notre demande, Mme le Maire nous a invités pour examiner quelques points importants qui concernent notre secteur. Mme GUES, adjointe de quartier Ouest, M. BECCARIA, adjoint référent aux CIL, M. PEURIERE, adjoint de quartier Sud, M. BURTE, DGST, M. PACARIN, DGST Directeur d'antenne MTPM pour La Seyne, étaient présents et ont pu chacun argumenter les réponses aux questions qui les concernaient.

- Le Projet de "laser tags" sur le terrain de l'ancien mini-golf de Janas : Nous devinons que l'implantation de ce projet sur un emplacement réservé à la réalisation d'un "bassin de rétention" n'est pas acceptée par nos élus qui feront une contre-proposition à MTPM d'un choix entre plusieurs sites possibles. Affaire à suivre de près, mais nous avons bon espoir que l'aménagement de ce « laser tags » ne voit pas le jour sur ce terrain !

D'une manière générale, la Commune est en retard de plus de 15 ans sur la réalisation des "bassins de rétention" ceux-ci étaient pourtant envisagés sous la mandature de M. Arthur PAECHT. Une particularité "bizarre" : le bassin de rétention créé pour la caserne des pompiers de Mauvéou depuis plus de dix ans n'est toujours pas raccordé au lit du vallon du Loup ! La Commune a mis en demeure ce service public afin qu'il autorise le raccordement de ce bassin au vallon. Notre collègue Jean HUILLET nous indique que les services de MTPM réalisent une étude sur les possibilités de réalisation de ces bassins. Dans l'attente des résultats, les situations restent bloquées.

Une information importante : une loi récente impose que toutes les constructions nouvelles doivent être impérativement équipées d'un bassin de rétention individuel. Mais si celles-ci se situent dans un lotissement, c'est l'aménageur qui doit réaliser un bassin de rétention collectif où chaque lot devra se connecter.

- Carrefour Croix de Palun : Demandé depuis de nombreuses années, ce carrefour n'a toujours pas été aménagé pour recevoir un giratoire. Le Département nous a signifié son refus prétextant que les deux chemins sécants ne se raccordent pas sur la RD 16 en face l'un de l'autre et l'étroitesse de l'emprise publique disponible ne permet pas de les réunir sur un giratoire.

Dans l'immédiat, et afin de sécuriser ce carrefour, nous proposons l'installation de feux « intelligents ». Mme le Maire demande alors à ses services d'étudier cette option et, si possible, de trouver rapidement une réponse.

Parallèlement à ce problème, s'ajoute celui de la circulation sur le chemin de l'Oïde dans sa partie la plus à l'Ouest où la chaussée est particulièrement rétrécie et menace même de s'effondrer dans le terrain du Conservatoire du Littoral.

Si les services publics renforcent les structures de ce chemin, le résultat sera une augmentation du trafic et donc encore plus de véhicules en difficulté pour accéder à l'avenue P. A. Renoir et particulièrement les gros camions guidés par un GPS non conforme qui devront être interdits grâce la pose d'un panneau à l'entrée de ce chemin dès la RD16. Il est donc indispensable de régler les deux problèmes simultanément.

- Devenir du terrain "GINOUX" au quartier Bremond :

Le propriétaire des lieux nous a suggéré de rencontrer un aménageur de son choix afin qu'il nous présente très officieusement une esquisse de projet qui ne concerne qu'une partie restreinte du terrain.

La majeure partie de celui-ci serait destinée à un espace lié à l'agriculture et à une zone boisée classée. A noter que cette zone boisée classée engloberait les vestiges d'une ancienne chapelle dénommée Saint Joseph de Gavary. Mme le Maire nous a certifié qu'en effet il vaudrait mieux trouver un accord concerté pour la réalisation de ce projet d'habitat plutôt que ce terrain à aménager ne soit préempté par la Préfecture pour y réaliser du logement condensé en grande partie social. Affaire à suivre...

- Le sort des voies de circulation internes au quartier Touffany :

Ce quartier a été créé depuis plus de cent ans. Quelques résidents "actifs" nous contactent régulièrement nous demandant d'inciter les services de la Commune à prendre en charge l'entretien des voies de circulation internes qui sont empruntées par bon nombre de citoyens ne résidant pas dans ce quartier. Ces voies sans statuts légaux dès l'origine, sont malheureusement considérées "privées", les services municipaux refusent catégoriquement de les entretenir. De même le remplacement des miroirs "vandalisés", ne seront pas remplacés par les services techniques aux frais du public. La commune ne souhaitant pas créer un "précédent".

Notre Président propose d'établir un courrier à adresser à chaque résident, pour expliquer précisément la situation juridique de ce quartier les incitant ainsi à s'organiser en ASL (Association Syndicale Libre) afin de mieux se défendre auprès des services de la commune et de MTPM.

- Elargissement de l'extrémité Sud/Ouest du chemin de Donicarde

Ce projet grèvera une propriété de quelque 246 m². En contrepartie, le propriétaire souhaite que soit dressé un mur de séparation avec la voie d'une hauteur de 1,80 m afin de limiter les nuisances sonores et olfactives qui ne manqueront pas de se manifester. La métropole TPM est d'accord pour édifier ce mur côté chemin des Quatre Moulins, mais est très réticente côté chemin de Donicarde, limitant la hauteur du mur de soutènement au niveau du terrain naturel de la propriété. Cette affaire est à suivre avec la plus grande attention, sachant que c'est tout un quartier qui est pénalisé par ce blocage sachant qu'il subsiste une incompréhension dans l'interprétation des textes du PLU...

2 – Invitations :

- Le 17.04.22 : Inauguration du 21^{ème} salon du modélisme
- Le 22.04.22 : Cérémonies du 77^{ème} anniversaire de la Libération des camps

3 – Lu dans la presse :

- Le 13.03.22 : CNIM : des projets de reprise « sérieux et solides »
- Le 13.03.22 : Une portion du chemin de Mauvéou va être fermée
- Le 18.03.22 : L'observatoire Antarès tutoie de nouveau les étoiles
- Le 18.03.22 : Premier concert dans la chapelle des Maristes rénovée, dimanche
- Le 19.03.22 : Ces « perles » du littoral qui doivent faire rayonner la ville
- Le 24.03.22 : Corniche de Tamaris : donnez votre avis sur « l'esquisse »
- Le 25.03.22 : Loi SRU est toujours là – La Seyne, 779.965 € de pénalités...
- Le 27.03.22 : Les belles surprises du projet de rénovation de la corniche
- Le 28.03.22 : La mise en place des conseils de quartier fait des vagues
- Le 29.03.22 : Les dossiers à régler dans les quartiers Ouest et Sud
- Le 02.04.22 : Les conseils de quartier, pour « co-construire » les projets
- Le 04.04.22 : Une « voie verte » entre la gare et la Pyrotechnie
- Le 05.04.22 : Des propos « réducteurs » de Nathalie Bicais sur les CIL
- Le 06.04.22 : Le département souffre déjà de la sécheresse
- Le 06.04.22 : Conseils de quartier : une pratique « non conforme aux textes officiels »
- Le 06.04.22 : Conseils de quartier : la ville justifie ses choix
- Le 06.04.22 : Le Suffren désormais lié à une classe de 3^{ème} à l'Herminier
- Le 07.04.22 : La ville mobilisée contre les rats et les incivilités
- Le 07.04.22 : Voie verte à Brégaillon : un manque de concertation ?
- Le 08.04.22 : La rénovation de la halle aux poissons est lancée

4 – Magazine « Vivre à La Seyne » N° 10

5 – Tour de table :

- S. ARDOUIN nous informe que les travaux d'entretien et d'amélioration de l'éclairage public le long du chemin du Vallon des Moulrières débiteront sous peu.

6 – Election du Bureau 2022 :

Se conformant à la règle, le président **Jean-Claude BARDELLI** donne ensuite sa démission en vue de l'élection du nouveau Bureau.

Francis POURCHIER, doyen de notre Bureau, devenant de fait le Président furtif et éphémère par intérim prend la parole pour remercier très chaleureusement le Président sortant, de l'énorme travail qu'il a accompli à son poste depuis 21 ans. Il en profite pour renouveler à chaque membre du CA la nécessité absolue de soutenir le Président dans toutes ses tâches. Continuons à être une équipe soudée !

Il passe immédiatement à l'élection du nouveau Président.

A l'unanimité, Jean-Claude BARDELLI est à nouveau élu Président.

Prenant à son tour la parole, le président nouvellement réélu s'adresse à ses coéquipiers pour les remercier de la confiance qu'ils lui accordent depuis tant d'années et leur assure qu'il continuera dans ses fonctions avec la même rigueur et l'envie de mener à bien les dossiers que nous soumettent nos adhérents pour l'intérêt général.

Le Président félicite les membres nouvellement élus et les remercie de leur implication pour faire vivre activement notre CIL.

Le nouveau Bureau et le Conseil d'Administration sont constitués – **cf/ANNEXES 1 et 2**

 **12h00, fin de la réunion du Conseil d'Administration**

Le secrétaire de Séance :
1^{er} vice-président du CILLSOS
Francis POURCHIER

Le Président du CILLSOS
Jean- Claude BARDELLI

**Prochaine réunion du Bureau
et réunion de Quartier N°2 des secteurs 3 – 4 et 16
samedi 14 mai 2022 à 9h00
Maison Intergénérationnelle St Georges**

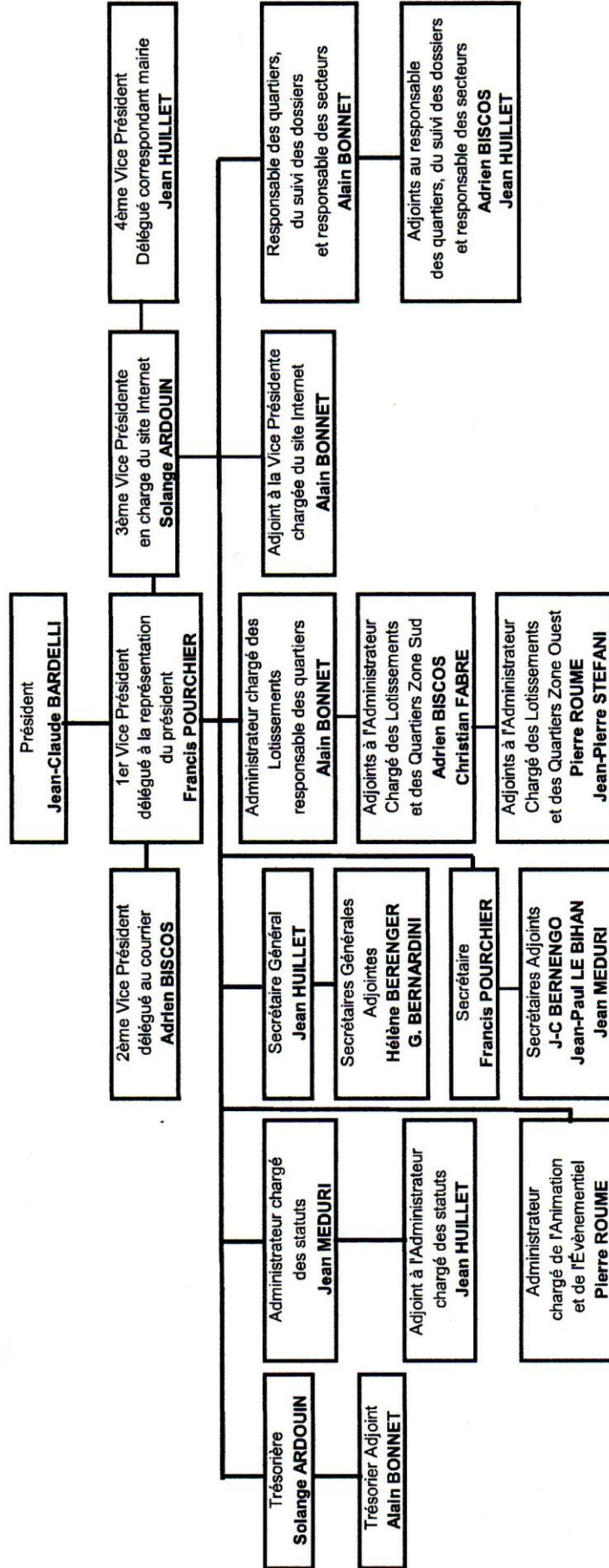
Copies :

- Mme le Maire de la Seyne sur Mer
- Mme la Députée de la 7^{ème} circonscription
- Mmes et MM. les Adjoints et Conseillers aux bons soins de Mme le Maire
- Mme et M. les Conseillers départementaux du Canton la Seyne Sud-Saint Mandriner
- Mme et M. les Conseillers départementaux du Canton la Seyne Nord
- Mme la Conseillère Régionale - M. le Conseiller Régional
- M. le Directeur des Services Techniques, Mairie Annexe
- M. le Commissaire Stéphane GARCIN de la Police Nationale
- M. le Directeur de la Police Municipale.
- Allô La Seyne - Pôle Proximité Population Prévention, Gestion de Proximité Seynoise
- Collectif des CIL de La Seyne sur Mer
- Lotissements adhérents (15 + 2 correspondants de secteurs)
- Membres du C.A (13) -
- Archives CILLSOS 2022

COMPOSITION DU BUREAU DU CILLSOS

ANNEE 2022

Mise à jour le : 09/04/22



COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEE 2022

Mise à jour le : 09/04/22

Annexe 2 à la note N°20220409/24-CILLSOS/FP-JCB

